



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Wipeout for Painted Surfaces

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

#### 1.1. Identificateur de produit

*Marque commerciale:* Wipeout for Painted Surfaces

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Décapant peintures et vernis - anti-graffiti

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Nom et adresse de l'entreprise:* Off The Walls

754 Francis Road  
L7T 4A3 Burlington  
Canada  
1-905-632-9849

*Personne à contacter:* Technical Department

*Courriel:* Technical Department

*Révision:* 2026-04-23

*Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

*Date de la précédente édition:* 2024-07-18 (1.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

613-996-6666, 24 Hours

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé comme dangereux conformément au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:*



*Mention d'avertissement:*

Attention

*Mention(s) de danger:*

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)  
Nocif en cas d'ingestion. (H302)  
Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

*Conseil(s) de prudence:*

*Précautions:*

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)  
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ *générales:*

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)  
Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)  
Porter un équipement de protection des yeux. (P280)

*Intervention:*

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P301+P312)  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)  
En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

*Stockage:*

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

*Élimination:*

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

*Contient:*

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol  
alcool benzylique

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Nom commun/synonymes	Identifiants	% w/w	Classification	Note
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol		N° CAS : 67-63-0	25-40%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (SCL: 100,00 %) STOT SE 3, H336 (SCL: 100,00 %)	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol		N° CAS : 112-34-5	25-40%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	
alcool benzylique		N° CAS : 100-51-6	15-25%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	
acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone		N° CAS : 67-64-1	1-3%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 1, HHNOC066	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. ▼ Description des premiers secours

*Généralités:*

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

*Inhalation:*

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez

	la personne sous surveillance.
<i>Contact cutané:</i>	En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.
▼ <i>Contact visuel:</i>	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.
<i>Ingestion:</i>	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<i>Brûlure:</i>	Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

#### 4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :  
Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## **RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.**

### **7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/d'éclairage/de ventilation antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Les peroxydes du produit doivent être testés avant distillation ou évaporation, et la formation de peroxyde doit être testée, ou bien le produit doit être jeté après 1 an.



La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond, l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation:

1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.
2. Le matériau semble être décoloré.
3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.
4. Choc thermique (lumière du soleil).
5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:*

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

*Conditions de stockage:*

Sec, frais et bien ventilé

*Matières incompatibles:*

Acides forts  
Strong bases  
Agents oxydants puissants  
Strong reducing agents

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 492

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

---

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 984

acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 1200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 750

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 1800

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

---

#### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 250 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 500 ppm

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

---

#### ONTARIO

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

(IFV) = Fraction et vapeur inhalables.

acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 250 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 500 ppm

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

---

#### QUEBEC

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 400

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 985

acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500



Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 1190  
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

---

#### SASKATCHEWAN

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 500

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 750

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### *Précautions générales:*

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### *Scénarios d'exposition:*

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### *Limite d'exposition:*

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### *Mesures techniques:*

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### *Mesures d'hygiène:*

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

### *Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### *Généralités:*

Pas d'exigences particulières.

### *Équipements respiratoires:*

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou par dilution

### *Protection de la peau:*



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Portez des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers, bottes.

*Protection des mains:*

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques

*Protection des yeux:*

Porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques et un écran facial lorsque le contact est possible.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>État physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Clair
<i>Odeur:</i>	Faible
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible
<i>pH:</i>	4.6
<i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	0,93
<i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Aucune information disponible

#### Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Le matériau est combustible.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible

#### Solubilité



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

*Solubilité dans l'eau:* Aucune information disponible  
*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* Aucune information disponible  
*Solubilité dans la graisse (g/L):* Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

*Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):* Aucune information disponible  
*D'autres paramètres physiques et chimiques:* Aucune information disponible.  
*Capacités oxydantes:* Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

Influences mécaniques (par exemple; choc, pression, impact et frottement). Le feu, les étincelles ou d'autres sources d'allumage.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts  
Strong bases  
Agents oxydants puissants  
Strong reducing agents

### 10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **▼ Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

#### **Autres informations**

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

## **RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. ▼ Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets




acétone; propan-2-one; propanone;propane-2-one;propanone is listed with EPA Hazardous Waste Number: U002

### Étiquetage spécifique

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
TDG	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol;alcool isopropylique;isopropanol)	Classe: 3 	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3 	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3 	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

▼ Autre



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.  
TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **15.2. ▼ Listes canadiennes**

▼ *LES:*

Aucun des composants n'est répertorié

▼ *Liste intérieure:*

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; alcool isopropylique; isopropanol

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol

alcool benzylique

acétone; propan-2-one; propanone; propane-2-one; propanone

#### **15.4. Limites d'utilisation**

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

#### **15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

#### **Autre**

Sans objet.

#### **15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

#### **Sources**

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)



## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Repeated exposure may cause skin dryness or cracking, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

### Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

### Autre



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

---

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

### **Homologué par**

TD

*Révision:* 2026-04-23

### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr